



UMIH 976

Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Mayotte

Immeuble Bambou – lotissement les 3 vallées - 97 600 Mamoudzou

Président : Charles-Henri MANDALLAZ
RINALDY
Tél : 06 39 69 12 07
Mail : president@umih.yt

Secrétaire : Frank IBANEZ
Tél : 06 39 69 51 65
Mail : secretaire@umih.yt

Trésorier : Marcel
Tél : 06 39 69 09 96
Mail : tresorier@umih.yt

À Mamoudzou, le 20 juin 2020

**Lettre ouverte à l'adresse des pouvoirs publics
Du département de Mayotte
(PAR VOIE DE PRESSE)**

Objet : Prolongation de l'état d'urgence à Mayotte, mise en zone rouge de l'économie Mahoraise

Réf : article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et prorogé par l'article 1^{er} de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions jusqu'au 30 octobre 2020.

Mesdames, Messieurs,

L'économie Mahoraise plonge inexorablement dans une léthargie aux perspectives dramatiques.

Le gouvernement a fait le choix de maintenir Mayotte et la Guyane en état d'urgence sanitaire jusqu'en octobre. Le monde économique s'interroge sur les éléments tangibles qui justifient un tel choix au regard de certaines exceptions :

- Le maintien des élections municipales à Mayotte et une interdiction maintenue en Guyane ; cela démontre que la situation des deux territoires n'est en aucun cas comparable.
- Le maintien de l'interdiction aux restaurateurs d'exploiter leurs salles alors que des commerces accueillent du public dans des conditions totalement aléatoires en l'absence d'encadrement de proximité pour l'application des règles de distanciation et des gestes barrières (grande distribution notamment).
- La forte restriction des vols commerciaux alors que des échanges entre régions beaucoup plus touchées par le covid reprennent en métropole.

Nous ne pouvons accepter le maintien de l'urgence sanitaire à Mayotte et ses conséquences pour la vie économique. Nous demandons le passage en zone verte comme l'île de France et exigeons de l'ARS un travail sérieux et une analyse factuelle de la situation, qui ne soit pas politique ou principalement basée sur le principe de précaution.

Si le maintien de l'urgence sanitaire n'est pas levé, des solutions parmi suivantes doivent rapidement être mises en œuvre :

- Dispositif compensatoire des recettes par l'état.
- Dispositif dérogatoire pour Mayotte, afin que les restaurateurs puissent ouvrir leurs salles immédiatement. Les professionnels de l'hôtellerie et notamment de notre syndicat se sont mobilisés et ont été accompagnés pour dispenser rapidement à leurs personnels une formation permettant d'accueillir leurs clients en toute sécurité. L'accueil des clients en salle garantirait une meilleure sécurité sanitaire que bien des commerces ou lieux publics à Mayotte, car le client serait encadré dans ses déplacements et protégé lorsqu'il est statique. A noter que certains commerçants, hors secteur hôtellerie ont également pris toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs clients.
Il apparaît donc que la négligence de certains conduise à l'élaboration de règles qui précarisent la viabilité économique des acteurs engagés.
- Nous souhaitons avec force une reprise immédiate des vols commerciaux pour assurer le retour du tourisme d'affaire qui jusqu'alors était le dernier segment dont pouvaient profiter les acteurs du tourisme Mahorais et la mise en place d'un avion-cargo pour assurer l'approvisionnement du monde économique.

Sans la mise en œuvre de ces solutions, nous entrevoyons des perspectives désastreuses pour l'économie en général et pour l'emploi en particulier :

- L'exploitation des restaurants limitée aux terrasses ne permet pas une rentabilité viable pour la majorité d'entre nous. Un certain volume de personnel à mettre en œuvre est incompressible pour assurer un fonctionnement optimal de l'établissement, surtout compte-tenu de la charge de travail supplémentaire qu'induit l'ensemble des précautions à mettre en œuvre pour la sécurité du client ; aussi le dispositif de chômage partiel ne peut répondre à lui seul aux contraintes imposées actuellement.
- Dans le secteur de l'hôtellerie, le maintien de l'état d'urgence jusqu'en octobre pourrait provoquer une vague de licenciement sans précédent, pouvant selon nos estimations décapiter plus de 50% des emplois que nous portons. Cela implique que nombre d'entreprise n'aurons eu d'autre choix que de « mettre la clef sous la porte ».

Nous sommes dans un climat de grande incertitude, le secteur tourisme dont l'engagement permanent au service des économies nationales est incontestable (10% du PIB et porteur d'un emploi sur dix). A Mayotte ce secteur ne cesse d'être en première ligne des crises régulières que traverse le département ; il semble dès à présent que l'heure soit au sacrifice ! Aussi nous vous demandons d'œuvrer au plus haut niveau afin de sauver sans délai ce qui peut l'être encore.

En espérant pouvoir compter sur la mobilisation de toutes et tous pour sauver notre économie et nos emplois, soyez assurés de notre engagement à vos côtés et de notre considération.

Le président,

Charles-Henri MANDALLAZ

